SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY
Société Anonyme au capital de 2.040.935.316 euros
Siège social : Tour CB 21, 16, place de l'Iris – 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex
433 466 570 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 24 MAI 2012

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
29 JUIN 2012
DEPOT N° 19517

L'an deux mille douze,
Le 24 mai à 15 heures,

Les actionnaires de la société SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, Société Anonyme au capital de 2.040.935.316 euros, dont le siège social est Tour CB 21, 16, place de l'Iris 92040 Paris la Défense Cedex, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au CNIT - LA DEFENSE, 2 place de la Défense, 92800 Puteaux, sur convocation du Conseil d'Administration suivant avis préalable de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 18 avril 2012 et avis de convocation publié dans un journal d'annonces légales, "Le publicateur légal", en date du 2 mai 2012, ainsi que par lettre individuelle adressée aux actionnaires titulaires d'actions nominatives et aux Commissaires aux Comptes.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard MESTRALLET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société GDF SUEZ, représentée par Monsieur Patrick VAN DER BEKEN, possédant, tant par elle-même que comme mandataire, 182 058 755 actions, représentant 182 058 755 droits de vote et la Société GROUPE BRUXELLES LAMBERT, représentée par Madame Axelle HENRY, possédant tant par lui-même que comme mandataire, 36 475 970 actions représentant 36 475 970 droits de vote, sont appelés comme scrutateurs de l'assemblée disposant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau ainsi constitué a désigné Madame Marie-Ange DEBON pour remplir les fonctions de Secrétaire de l'Assemblée.

Le Président déclare, en conséquence, que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale a été appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Mme Delphine Ernotte Cunci aux fonctions d'administrateur

- Pouvoirs pour formalités.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°19517 en date du 29/06/2012

Avant de passer au vote des résolutions, le Président indique que le quorum définitif a été arrêté et qu'il ressort de la feuille de présence que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance détiennent 373 459 944 actions, soit 73,36% des actions ayant le droit de vote. Le quorum est donc atteint, tant pour la partie ordinaire que pour la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale.

SEPTIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de Mme Delphine ERNOTTE CUNCI en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Madame Delphine ERNOTTE CUNCI en qualité d'administrateur pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Madame Delphine ERNOTTE CUNCI a fait connaître par avance à la Société qu'elle acceptait ses fonctions et n'être frappée d'aucune incompatibilité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 99,6 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	373 459 944
Pour	372 074 951
Contre	1 352 626
Abstention	32 367

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme



Marie-Ange DEBON
Secrétaire de l'Assemblée